

INFORMATION SUR LE REGLEMENT - CONDITIONS D'INSCRIPTION – JOUR ET SOIR

1. L'inscription à un cours est constatée par la signature du contrat ou toute confirmation par email et courrier.
2. Les cours commencent et finissent aux dates convenues. Si une interruption est prévue pour des vacances scolaires, par exemple, elle est indiquée aux participants au début du cours.
3. Toute série ou tout trimestre commencés sont entièrement dus.
4. Les cours sont payables dans les 30 jours (date de facturation) et en tout cas au plus tard 2 jours avant le début du cours.
5. Paiement : 10 % à l'inscription.
6. Pour tout paiement en plus de 2 versements, Fr. 15.- de frais administratifs seront facturés.
7. Les leçons manquées ne peuvent donner lieu à aucun remboursement.
8. Si, pour cause de force majeure, un participant est obligé d'interrompre le cours durant 3 semaines au moins, la direction examinera le cas, sans engagement.
9. Il est possible de rejoindre un groupe en cours de trimestre. Dans ce cas, le prix est calculé au pro rata.
10. Les inscriptions, suspensions, achats de livres, etc., se font toujours au secrétariat.
11. La constitution des groupes, leur suspension éventuelle, l'établissement des horaires, l'affectation des participants et des professeurs à tel ou tel groupe, sont du ressort de la direction. Celle-ci se réserve le droit d'apporter à tout moment les modifications qu'elle jugerait nécessaires à la bonne marche des cours.
12. Pour la bonne marche des cours, nous vous prions d'annoncer au secrétariat toute absence à une séance par le moyen que vous jugerez le plus approprié (téléphone, e-mail, fax, courrier).

Les cours se donnent du lundi au vendredi et sont constitués d'un minimum de 4 et d'un maximum de 8 participants.

SEANCE DE 2H15 PAR SEMAINE

De 4 à 8 participants : 2h15 de cours par semaine.

La direction se réserve le droit de diminuer le nombre de périodes de cours comme suit :

Si seulement 2 ou 3 participants : 1h30 de cours par semaine.

La direction donne le choix au participant d'accepter ou non la proposition suivante :

Si seulement 1 participant : 1 heure de cours par semaine, pour 4 périodes de groupe

En cas de refus, et si un groupe de plus de 2 participants ne peut pas être constitué, le contrat sera annulé et les frais relatifs remboursés.

SEANCES DE 1H30 PAR SEMAINE

De 4 à 8 participants : 2x1h30 de cours par semaine.

La direction se réserve le droit de diminuer le nombre de périodes de cours comme suit :

Si seulement 3 participants : 1x2h15 de cours par semaine.

La direction donne le choix au participant d'accepter ou non la proposition suivante :

Si seulement 2 participants : 1 h30 de cours par semaine.

Si seulement 1 participant : 1 heure de cours par semaine.

En cas de refus, et si un groupe de plus de 3 participants ne peut pas être constitué, le contrat sera annulé et les frais relatifs remboursés.

Le tarif par trimestre reste inchangé, seul peut varier le nombre effectif de périodes, en fonction du nombre de participants.

CONDITIONS D'ANNULATION – MICRO GROUPE

1. Plus de 15 jours avant le début du cours : les 10% de finance d'inscription restent acquis à l'école.
2. De 14 jours à 1 jour du début du cours : frais d'annulation de 30% de la totalité du cours.
3. **Prière d'annoncer par écrit (e-mail, courrier ou fax) toute annulation au secrétariat.** Aucune annulation par téléphone ou via votre professeur ne sera prise en considération. Une confirmation vous sera envoyée par notre école dans les 5 jours suivant la réception de votre annulation.